L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux : 73 rue de Chartres
NOUVELLE-ORLÉANS
VENDREDI, 10 FEVRIER 1888

PETITES ANNONCES.

A. B. Philips, notaire, 5 Coml. Place, prêter sur hypothèque de $60 à $90,000. 29 déc—6m

DEMANDES D'EMPLOI.

UN Professeur, nouvellement arrivé n'ayant pas d'occupation, offre ses services en cette qualité à une famille ou à une institution, ou ville ou à la campagne. Il enseignera le français, l'anglais, l'espagnol, etc. Il ne demande pour toute rémunération que le logement et la table. S'adresser par lettres aux initiales G. O., bureau de l'ABEILLE. 20 déc—

DEMANDES.

ON demande une femme respectable pour s'accuper d'une vieille dame. Il faut qu'elle parle l'anglais couramment. Appointements $20 par mois. Références demandées. S'adresser, de 11 à 2 heures, 584 avenue St-Charles. 9 fév—

A LOUER.

A LOUER—Une résidence, 16 N. Roparts S'adresser 207 rue du Canal. 9fév—1sem

A LOUER—La maison No 97 1/2, rue du Conseil, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser No 94 rue de l'Esplanade.

A VENDRE.

A VENDRE, pour cause de l'absence du propriétaire, un magasin à Mandeville, un bon emplacement, bien affaires avec peu de écurs et dépendances. Cette propriété sera vendue à bon marché. S'adresser F. J. Leche, 140 rue Poydras. 7 fév—1m

A VENDRE à bon marché, environ 20 génisses et 8 jeunes taureaux, tous croisés de Hereford et du taureau Holstein enregistré Daniel Boone. Les génisses et les taureaux dus de 3 à 24 mois. A vendre aussi, d'autres vaches et génisses. S'adresser au pâturage de G. E. Villeré, à environ 3 milles au-dessous des casernes des E.-Unis; ou à G. A. Lanaux, 71 rue Decatur, Nouvelle-Orléans. 2 fév—1f

GROCERIE dans bonne localité. S'adresser 85 Bienville. 2 fév—1m

A VENDRE—Beaux terrains pour bâtir, 60 sur 120 pieds, dans la ville d'Abita Springs, 2 1/2 heures de la Nouvelle-Orléans sur chemin de fer. Bureau 123 rues Communes. 1er déc—

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Samuel Cragin vs. ses créanciers—No 23,096: Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Samuel Cragin soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Paul La Fourchy, notaire en cette ville, le LUNDI, 27me jour de février 1888; à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui peuvent être présentées devant eux; et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que Percy Roberts, Esq. accepté, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1888.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
27 jan—2f 6v 10 17

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. No 22,893—Division A—Ordre de Cour—Succession de George H. Baldwin vs ses créanciers—No 20,260—Division "B"—Ordre de Cour—Sur la lecture et l'enregistrement de la pétition annexée de la Louisiana National Bank, un créancier dans cette affaire, il est ordonné qu'une réunion des créanciers dans cette affaire soit convoquée pardevant N. B. Trist, notaire en la ville de la Nouvelle-Orléans, le lundi 13me jour de mars 1888, à 11 heures A. M., dans le but d'élire un syndic définitif pour remplir la vacance causée par la mort de Joseph Degruy, Esq., et de voter sur toutes autres affaires qui leur seront soumises à la date réunion.

Nouvelle-Orléans, 3 février 1888.
Signé W. T. HOUSTON.
Pour copie conforme.
JAMES D. RANKIN, Député-Greffier.
6 fév—3f au 11 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Bernard F. Markey vs ses créanciers—No 23,057—Ordre de Cour—Que la cession des biens du dit Bernard F. Markey soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, SAMEDI, le 25ème jour de février 1888, à 11 h., dans le but de délibérer sur toutes les affaires du dit pétitionnaire, pour nommer un syndic, et voter sur toutes autres affaires qui pourraient se présenter devant eux et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que E. E. Moise, Esq., accepté, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1888.
(Signé) N. B. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
18jan—1f—3 25 fév.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Succession de Mme Louise Braud, veuve de Ernest Schelb, décédé—Sur la pétition de la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Ernest Schelb, décédé à Orléans, en cette ville, par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à s'enquérir, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Frank A. Lynch, syndic des créanciers dans cette affaire, ne devrait pas être approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7 fév—7 12 16

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Succession de Ernest Schelb.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 22,938—Division C. Attendu que Mme Louise Braud, veuve de Ernest Schelb, décédé à Orléans, en cette ville, par le présent donne à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à s'enquérir, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John Kuhlmann, de la susdite succession, ne devrait pas être approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7 fév—7 12 16

Succession de Ernest Schelb.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 22,938—Division C. Attendu que Mme Louise Braud, veuve de Ernest Schelb, décédé à Orléans, en cette ville, par le présent donne à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à s'enquérir, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John Kuhlmann, de la susdite succession, ne devrait pas être approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7 fév—7 12 16

Succession de Françoise Toujan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 22,716—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Gabriel Villere, administrateur de la dite succession, ne devrait pas être approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7 fév—7,12,16.

Succession de A. Esmer Bader.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 21,827—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pourquoi le compte présenté par Daniel Gilliga, tuteur administrateur de cette succession ne devrait pas être approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6 fév—5 10 14

Succession de Charles E. Hoffmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 22,926—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Daniel Gilliga, tuteur administrateur de cette succession, ne devrait pas être approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
4 fév—4 9 12

Succession de Margaret McCarthy, veuve Hogan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No. 23,069—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Bridget Hogan, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
4fév—4 9 12

VENTES PAR LE CONSTABLE.

E. Thompson, Jr., vs. H. J. Andrus.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 13,749—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. H. Reizer, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à l'enchère publique, aux armes de W. B. Léonard, rue Baronne, entre Gravier et Common, LUNDI, 13 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un wagon à quatre roues, d'après un inventaire enregistré en mon bureau. Saisi dans l'affaire et dessus numéroté et intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
9fév—9 14 18.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Wm. C. Ahern vs. ses créanciers—No 20,248—Division B—Ordre de Cour—Sur la lecture et l'enregistrement de la pétition annexée de Wm. C. Ahern, un des créanciers dans cette affaire, il est ordonné qu'une réunion des créanciers dans cette affaire soit convoquée pardevant Paul La Fourchy, notaire en cette ville, le LUNDI, 12me jour de mars 1888, à 11 heures a. m. dans le but d'élire un syndic définitif pour remplir la vacance causée par la mort de Joseph H. Oglesby, et de voter sur toutes autres affaires qui leur seront soumises à la date réunion.

Nouvelle-Orléans, 3 février 1888.
Signé, W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
5 fév—5f au 11 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—H. Groebel et Cie. vs. leurs créanciers—No. 19,025—Division A—Ordre de Cour—Qu'une cession des biens des pétitionnaires, H. Groebel & Cie et de Henry Groebel individuellement, et de Officier Marionneaux, soit et est par le présent acceptée par la cour en bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des créanciers soit convoquée pardevant Andrew Hero Jr., notaire public pour la paroisse d'Orléans, à son bureau, No. 27 Commercial Place, le SAMEDI, 25me jour de février 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 24 janvier 1888.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D RANKIN, Député-Greffier.
25 jan—2f—17, 29 fév.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. Samuel Cragin vs. ses créanciers—No 23,096: Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Samuel Cragin soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Paul La Fourchy, notaire en cette ville, le LUNDI, 27me jour de février 1888; à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic définitif et de voter sur toutes autres affaires qui peuvent être présentées devant eux; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que Percy Roberts, Esq. accepté, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1888.
(Signé) N. B. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
27 jan—2f 6v 10 17

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—George H. Baldwin vs ses créanciers—No 20,260—Division "B"—Ordre de Cour—Sur la lecture et l'enregistrement de la pétition annexée de la Louisiana National Bank, un créancier dans cette affaire, il est ordonné qu'une réunion des créanciers dans cette affaire soit convoquée pardevant N. B. Trist, notaire en la ville de la Nouvelle-Orléans, le lundi 13me jour de mars 1888, à 11 heures A. M., dans le but d'élire un syndic définitif pour remplir la vacance causée par la mort de Joseph Degruy, Esq., et de voter sur toutes autres affaires qui leur seront soumises à la date réunion.

Nouvelle-Orléans, 3 février 1888.
Signé W. T. HOUSTON.
Pour copie conforme.
JAMES D. RANKIN, Député-Greffier.
6 fév—3f au 11 mars

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Bernard F. Markey vs ses créanciers—No 23,057—Ordre de Cour—Que la cession des biens du dit Bernard F. Markey soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, SAMEDI, le 25ème jour de février 1888, à 11 h., dans le but de délibérer sur toutes les affaires du dit pétitionnaire, pour nommer un syndic, et voter sur toutes autres affaires qui pourraient se présenter devant eux et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que E. E. Moise, Esq., accepté, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1888.
(Signé) N. B. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
18jan—1f—3 25 fév.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Robert S. Bredo vs. ses créanciers—No 22,991—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Robert S. Bredo soit et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant R. C. Stockton, notaire, à son bureau No. 6 rue Carondelet, en cette ville, le SAMEDI, 18 février 1888, à 11 A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui peuvent être présentées devant eux et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Percy Roberts, Esq. accepté, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1888.
Signé N. B. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
5 fév—3f au 18 fév

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—George H. Baldwin vs ses créanciers—No 20,260—Division "B"—Ordre de Cour—Sur la lecture et l'enregistrement de la pétition annexée de la Louisiana National Bank, un créancier dans cette affaire, il est ordonné qu'une réunion des créanciers dans cette affaire soit convoquée pardevant N. B. Trist, notaire en la ville de la Nouvelle-Orléans, le lundi 13me jour de mars 1888, à 11 heures A. M., dans le but d'élire un syndic définitif pour remplir la vacance causée par la mort de Joseph Degruy, Esq., et de voter sur toutes autres affaires qui leur seront soumises à la date réunion.

Nouvelle-Orléans, 3 février 1888.
Signé W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme.
JAMES D. RANKIN, Député-Greffier.
6 fév—3f au 11 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Samuel Cragin vs. ses créanciers—No 23,096: Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Samuel Cragin soit et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Paul La Fourchy, notaire en cette ville, le LUNDI, 27me jour de février 1888; à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic définitif et de voter sur toutes autres affaires qui peuvent être présentées devant eux et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que Percy Roberts, Esq. accepté, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1888.
(Signé) N. B. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
27 jan—2f 6v 10 17

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Samuel Cragin vs. ses créanciers—No 23,096: Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Samuel Cragin soit et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Paul La Fourchy, notaire en cette ville, le LUNDI, 27me jour de février 1888; à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic définitif et de voter sur toutes autres affaires qui peuvent être présentées devant eux et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que Percy Roberts, Esq. accepté, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1888.
(Signé) N. B. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
27 jan—2f 6v 10 17

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

LA L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Trimestriels auront lieu en Mars, Juin, Septembre et Décembre.

Grand Tirage Trimestriel,

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 13 MARS 1888.

GROS LOT:

$300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS.

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
1 Lot de	10,000,	10,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500,	50,000
200 Lots de	300,	60,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $500, soit		$50,000
100 Lots de $300,		30,000
100 Lots de $200,		20,000

PRIX TERMINAUX.

1,000 Lots de $100, soit		$100,000
1,000 Lots de $100,		100,000
3,136 Lots se montant à		$1,655,000

Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On n'assurera un succès rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express [à nos frais]. Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresse des lettres enregistrées à

La Nouvelle Orléans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que le prochain et grand tirage Semi-annuel et Extraordinaire aura lieu Samedi, 14 Juillet 1888.

RAPPELEZ-VOUS que la présente Compagnie a été garantie par la parfaite loyauté publique de ses tirages mensuels et semi-annuels.

RAPPELEZ-VOUS que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans sa charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Donc n'ayez donc des contrefaçons et des pièces sans valeur.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semi-annuels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, à plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

Commissaires.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Alphonse V. Phillips vs Mme Camille Dolan, femme de Joseph Leduc, et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,005.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai aux enchères publiques, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 6 mars 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg West Bouligny, dans le sixième district de cette ville, dans l'Etat numéro trente-trois sur le vieux plan du dit faubourg, maintenant flet numéro deux cent cinquante huit sur le nouveau plan fait par Henry C. Brown, voyer, borné par les rues Camp, Bordeaux, Valence et Chestnut; le dit lot forme une partie du lot numéro huit, conforme à un plan fait par C. F. Zimpel, député voyer, en date du 18 mars 1834 et déposé en l'étude du Louis T. Caire, ancien notaire, et mesure trente pieds de face à la rue Camp sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles, au pied américain.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions :

1° Au comptant pour payer la réclamation du demandeur maintenant due, la somme de cent quarante-trois dollars ($143), avec $ 0/0 par an d'intérêt à partir du 31 mai 1886 jusqu'à paiement final, cinq pour cent sur le montant du dit jugement, les frais, honoraires d'avocat, $4 00 frais de copie de l'acte et les frais et charges du procès et la vente, les taxes d'Etat et de ville et autres charges propres.

2° L'acquéreur assumera jusqu'au montant de son enchère le paiement de dix centièmes bill de $620 chacun, en date du 31 mai 1886 payables respectivement 22, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 36, 38 et 40 mois après leur date et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir de leur date jusqu'à paiement final, tiré par la défenderesse Mme Ledue, (autorisée par son mari, à son profit, en ordre et par elle endossée, l'acquéreur assumera en outre toutes les obligations de l'acte de vente hypothécaire original passé pardevant A. V. Phillips, notaire, le 31 mai 1886.

3° Et la balance (s'il y en a) comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 fév—8,15,22 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Robert S. Eddy vs E. C. Adams.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 22,944—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressée par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, rue Constantinople, à 300 pieds de la rue Delord, mesurant trente pieds de front sur la rue Constantinople sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles, le tout conformément à un plan fait par Numa Grandjean, arpenteur, en date du 25 février 1882, et déposé en l'étude de Louis T. Caire, ancien notaire, et borné comme suit : Nord-Est par la rue Constantinople, Nord-Ouest par Mme Veuve Fabre, Sud-Ouest par Mme Veuve Fabre, et Sud-Est par Mme Veuve Fabre.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 jan | 24 31—fév 7 15 21 25

AVIS DE SUCCESSION.

Frank A. Lynch vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 23,176—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Frank A. Lynch, syndic des créanciers dans cette affaire, ne devrait pas être approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16fév—1 5 10

Succession de Edward Connelly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No. 23,208—Division D—Attendu que Magdalen Long, veuve de Ed Connelly a présenté requête à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edward Connelly, décédé intestat ; à ces causes, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Bridget Hogan, exécutrice testamentaire dans cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
4fév—4 9 12

VENTES PAR LE CONSTABLE.

E. Thompson, Jr., vs. H. J. Andrus.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 13,749—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. H. Reizer, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à l'enchère publique, aux armes de W. B. Léonard, rue Baronne, entre Gravier et Common, LUNDI, 13 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un wagon à quatre roues, d'après un inventaire enregistré en mon bureau. Saisi dans l'affaire et dessus numéroté et intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
9fév—9 14 18.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Wm. C. Ahern vs. ses créanciers—No 20,248—Division B—Ordre de Cour—Sur la lecture et l'enregistrement de la pétition annexée de Wm. C. Ahern, un des créanciers dans cette affaire, il est ordonné qu'une réunion des créanciers dans cette affaire soit convoquée pardevant Paul La Fourchy, notaire en cette ville, le LUNDI, 12me jour de mars 1888, à 11 heures a. m. dans le but d'élire un syndic définitif pour remplir la vacance causée par la mort de Joseph H. Oglesby, et de voter sur toutes autres affaires qui leur seront soumises à la date réunion.

Nouvelle-Orléans, 3 février 1888.
Signé, W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
5 fév—5f au 11 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—H. Groebel et Cie. vs. leurs créanciers—No. 19,025—Division A—Ordre de Cour—Qu'une cession des biens des pétitionnaires, H. Groebel & Cie et de Henry Groebel individuellement, et de Officier Marionneaux, soit et est par le présent acceptée par la cour en bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des créanciers soit convoquée pardevant Andrew Hero Jr., notaire public pour la paroisse d'Orléans, à son bureau, No. 27 Commercial Place, le SAMEDI, 25me jour de février 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 24 janvier 1888.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D RANKIN, Député-Greffier.
25 jan—2f—17, 29 fév.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Succession de Samuel Cragin vs. ses créanciers—No 23,096—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Samuel Cragin soit et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant R. C. Stockton, notaire, à son bureau No. 6 rue Carondelet, en cette ville, le LUNDI, 27me jour de février 1888; à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui peuvent être présentées devant eux et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Percy Roberts, Esq. accepté, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1888.
Signé N. B. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
5 fév—3f au 18 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Succession de Samuel Cragin vs. ses créanciers—No 23,096—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Samuel Cragin soit et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Paul La Fourchy, notaire en cette ville, le LUNDI, 27me jour de février 1888; à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic définitif et de voter sur toutes autres affaires qui peuvent être présentées devant eux et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que Percy Roberts, Esq. accepté, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1888.
(Signé) N. B. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
27 jan—2f 6v 10 17

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Succession de Samuel Cragin vs. ses créanciers—No 23,096—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Samuel Cragin soit et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Paul La Fourchy, notaire, à son bureau No. 6 rue Carondelet, en cette ville, le LUNDI, 27me jour de février 1888; à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui peuvent être présentées devant eux et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Percy Roberts, Esq. accepté, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1888.
(Signé) N. B. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
27 jan—2f 6v 10 17

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Kate P. H. Jourdan vs. Leo Blessing et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,820—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 21 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'Ilet borné par les rues Septième, Harmony, St-Denis et St-Patrick, mesurant vingt-neuf pieds de face à la rue St-Denis sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles, au pied américain.

Le tout conformément à un plan annexé à un acte plus loin mentionné.

Acquis de la succession J. H. Rothhand, conformément à un acte passé pardevant Omer Villeré, notaire, le 23 avril 1885.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19jan—1,9,26 fév 2 9 16 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Andrew Stein vs Jacob Burger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 22,950—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, date du 24 janvier 1888, il sera vendu à l'encan :

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième District de cette ville, rue Constantinople, à 300 pieds de la rue Delord, mesurant trente pieds de front sur la rue Constantinople sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles et borné comme suit : Nord-Est par la rue Constantinople, Nord-Ouest par Mme Veuve Fabre, Sud-Ouest par Mme Veuve Fabre, et Sud-Est par Mme Veuve Fabre.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les